

AUDIT DE PERFORMANCE SUR L'ITINÉRANCE CHRONIQUE

ENJEU / QUESTION :

- Quelle est la réponse du gouvernement du Canada suite à l'audit de performance de la vérificatrice générale du Canada sur l'itinérance chronique?

RÉPONSE SUGGÉRÉE :

- **Le gouvernement du Canada accueille favorablement le Rapport.**
- **L'itinérance est un problème complexe, et aucun programme ne peut le résoudre tout seul. Pour mettre fin à l'itinérance chronique, nous devons collaborer avec tous les ordres de gouvernement, avec des partenaires autochtones, et avec les organismes communautaires dans tous les secteurs, y compris la santé, les services correctionnels, et la protection de l'enfance pour faire face aux causes profondes de l'itinérance.**
- **Pour répondre aux recommandations du Rapport, le gouvernement a doublé le financement pour l'accès coordonné et a offert des nouveaux conseils. En date du 27 avril 2023, 43 communautés ont mis en œuvre ce système, et nous travaillons avec les autres pour réaliser la mise en œuvre dès que possible.**
- **Nous avons aussi mis en œuvre le système de Rapport sur les résultats en ligne mentionné dans le Rapport.**

- **En outre, les données du programme Vers un chez-soi auxquelles le Rapport fait référence sont désormais disponibles et nous les utilisons pour évaluer et rendre compte de l'impact et des résultats de notre travail.**

RENSEIGNEMENTS :

L'audit de performance sur L'itinérance chronique au Canada du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG)

Le [rapport 5, L'itinérance chronique](#), des rapports de la vérificatrice générale du Canada de 2022 a été publié le 15 novembre 2022.

Les audits de performance des services et programmes gouvernementaux du BVG sont des évaluations indépendantes, objectives et systématiques des pratiques de gestion, des contrôles et des systèmes de reddition de comptes du gouvernement, qui s'appuient sur ses propres politiques d'administration publique et sur les pratiques exemplaires.

Les travaux d'audit ont commencé vers la fin de 2021 et visaient la période allant de novembre 2017 au 31 mars 2022. L'audit a permis d'examiner les efforts et les progrès réalisés par Infrastructure Canada (INFC), Emploi et Développement social Canada (EDSC)* et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour réduire de 50 % le nombre de cas d'itinérance chronique au Canada d'ici 2027-28.

Cet audit s'est penché sur :

1. Si EDSC* et INFC ont prévenue et réduit l'itinérance chronique à travers d'interventions qui ont aidé les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir à obtenir un logement et les supports nécessaires pour demeurer logés.
2. Si la SCHL a contribué à la prévention et la réduction de l'itinérance chronique en répondant aux besoins en matière de logement et en améliorant les résultats en matière de logement pour les Canadiens vulnérables.

*La portée de l'audit a transféré de EDSC vers INFC lorsque la Direction des politiques en matière d'itinérance a été transférée à INFC à compter du 26 octobre 2021.

Cet audit constate que :

- INFC ne savait pas si l'itinérance/l'itinérance chronique a augmentée ou diminuée;
- La collecte et l'analyse de données sur les résultats de projets de Vers un chez-soi et sur l'utilisation de financement relatif à la pandémie étaient incomplètes.
- La SCHL ne savait pas si elle répondait aux besoins des Canadiens vulnérables et si elle améliorait les résultats en matière de logement pour ceux-ci;
- Il y avait peu de responsabilités au niveau fédéral relatives à l'atteinte de l'objectifs de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) de réduire de 50 % l'itinérance chronique d'ici l'exercice financier de 2027-28;
- Les initiatives fédérales en matière de logement et de lutte contre l'itinérance n'étaient pas bien intégrées.

Dans le cadre de la SNL, Vers un chez-soi a été lancé en avril 2019 et a introduit plusieurs ajustements transformationnels. Plus précisément, le Programme vise à simplifier l'accès à un logement et à des aides pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, en coordonnant les services locaux pour atteindre des résultats à l'échelle de la communauté en utilisant des données en temps réel. Dans plusieurs cas, la pandémie COVID-19 a retardé la mise en œuvre étant donné que les communautés ont réorienté leurs efforts pour faire face à la crise de santé publique qui a émergé.

La vérificatrice générale a recommandé que le gouvernement fédéral :

- Recueille/analyse les données rapidement, communique des résultats mis à jour sur l'itinérance/l'itinérance chronique et détermine comment que les programmes répondent aux besoins;
- Utilise des données et des analyses pour faire des ajustements de programme quand nécessaire;
- Examine l'incidence des programmes de la SCHL sur les groupes vulnérables à toutes les étapes des initiatives de la SNL;
- Harmonise et intègre les efforts d'INFC et de la SCHL pour répondre aux besoins en matière de logement des groupes vulnérables prioritaires, incluant les personnes en situation d'itinérance chronique;
- Travaille avec les organismes centraux pour définir clairement les responsabilités relatives à l'atteinte de la cible de la SNL en matière de lutte contre l'itinérance chronique.

INFC et la SCHL sont d'accord avec les recommandations, et remarquent que la COVID-19 a eu un impact important sur la capacité des communautés de collecter et communiquer les données. Alors :

- Une approche a été mise en œuvre introduisant des améliorations des processus et des technologies de l'information afin d'accélérer le traitement, l'analyse et la communication des données. Grâce à ces changements, les estimations 2021 et 2022 de l'Étude nationale sur les refuges devraient suivre en 2023;
- La SCHL et INFC ont élaboré conjointement une stratégie visant à s'assurer que les bénéficiaires du financement du programme Vers un chez-soi sont au courant des autres possibilités de financement offertes dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement;
- La SCHL définira et analysera plus en détail les besoins en logement des populations vulnérables, comprendra qui sont les personnes aidées dans ces unités et mesurera comment ses programmes répondent à ces besoins, d'ici la fin de 2023;
- La SCHL et INFC travailleront avec les organismes centraux d'ici le 31 décembre 2023 pour définir clairement les responsabilités relatives à l'atteinte des objectifs de la SNL en matière de lutte contre l'itinérance chronique;
- Les comités de niveau supérieur ont été établis en 2022-2023 afin d'officialiser la collaboration entre la SCHL, INFC, Anciens Combattants Canada et les autres partenaires fédéraux.

INFC et la SCHL ont élaboré des plans d'action détaillés qui décrivent les mesures concrètes et leurs échéanciers respectifs qui seront prises pour donner suite aux recommandations du BVG, y compris les activités énumérées ci-dessus.

Engagements du gouvernement à l'égard de l'itinérance chronique

- Dans le cadre de la SNL, le gouvernement du Canada a annoncé en 2018 un investissement de 2,2 milliards de dollars sur 10 ans pour prévenir et réduire l'itinérance et soutenir un objectif plus large de la SNL visant à réduire de 50 % l'itinérance chronique d'ici 2027-2028. Le 1^{er} avril 2019, le gouvernement du Canada a lancé Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance.
- Le 23 septembre 2020, dans le discours du Trône, le gouvernement s'est dit résolu à s'inspirer des travaux de la SNL, car il entend « éliminer entièrement l'itinérance chronique au Canada ».
- Le Budget de 2021 a réitéré l'engagement du gouvernement à mettre fin à l'itinérance chronique au Canada.
- Le 23 novembre 2021, le discours du Trône a réitéré l'engagement du gouvernement à « travailler avec ses partenaires » pour mettre fin à l'itinérance chronique au Canada. Ensuite, votre lettre de mandat, publiée le 16 décembre 2021, prévoit nommer un nouveau défenseur fédéral du logement pour suivre les progrès réalisés, y compris de mettre fin à l'itinérance chronique.
- Le 7 avril 2022, le budget a annoncé:
 - Un financement supplémentaire de 562,2 millions de dollars sur deux ans dans le cadre de Vers un chez-soi à compter de 2024-2025, afin de maintenir les niveaux de financement de 2023-2024. Cet investissement vise des objectifs incluant de continuer à progresser vers mettre fin à l'itinérance chronique;
 - Un financement de 18,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2022-2023, afin d'effectuer des recherches sur les mesures supplémentaires nécessaires pour aider les communautés à éliminer l'itinérance chronique; et
 - Un engagement à éliminer l'itinérance chronique au Canada d'ici 2030.

Données clés sur l'itinérance chronique au Canada

- Dans les 55 communautés qui ont effectué un dénombrement ponctuel en 2018 et en 2020-22, le nombre de personnes en situation d'itinérance a augmenté de 12 %. Cette augmentation peut être attribuée aux incidences de la pandémie de COVID-19 ainsi qu'aux améliorations apportées à la méthodologie. Par rapport à 2018, le nombre de personnes en situation d'itinérance dans des lieux extérieurs a doublé (une augmentation de 100 %), tandis que le nombre de personnes dans les refuges a augmenté de 3 % et le nombre de personnes dans les logements de transition a diminué de 22 %.
- Le nombre d'utilisateurs de refuges a diminué de 129 017 en 2017 à 88 342 en 2020.

- La baisse de 2019 à 2020 (de 118 759 à 88 342) est principalement attribuable à la pandémie et la capacité réduite des refuges en raison de la distanciation sociale. Cependant, avant la pandémie, l'utilisation des refuges avait aussi connu une tendance à la baisse de 2017 à 2019.
- Malgré une diminution du nombre d'utilisateurs de refuges, les taux d'occupation demeurent élevés durant la période examinée en raison de la durée plus longue des séjours dans les refuges. Les taux d'occupation en 2020 approchaient 94 %.
- Parmi les 88 342 utilisateurs de refuges, environ 27 700 étaient en situation d'itinérance chronique.